

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 26 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
M. Patrick BALLANGER
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
M. Grégoire CHAMBON
M. Patrice CLINQUART
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE
Mme Catherine FROMENTIN
M. Michel GANGLOFF

M. Flavien GARREAU
Mme Sylvie GROISARD
M. Samuel HERCEK
Mme Christine LANG
M. Jean-Philippe MONMARTY
Mme Amélie REMY
M. Francis RIETHER
Mme Joëlle RONZEAUD
Mme Isabelle ROUCHON
Mme Radia SELMI
Mme Marie-Noëlle VINCENT

Etaient représentés :

Mme Barbara ATKINSON représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Pascal ZERENI représenté par M. Christophe DUPRAT
Mme Isabelle GARROUSTE représentée par Mme Sylvie GROISARD
M. Claude DESBATS représentée par M. Bernard BARBEAU
Mme Catherine ETCHEBER représentée par Mme Radia SELMI
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Catherine FROMENTIN
M. Franck CAVALLIER représenté par M. Charles ELEGBEDE

Secrétaire de Séance : M. Francis RIETHER

Date de la convocation : le lundi 19 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	22
Représentés :	7
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213303761-20230626-DEL78-26062023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/06/2023
Affichage 25/05/2023

Adoption du Règlement de la facturation à l'usage des administrés utilisant les services municipaux

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

**Adoption du Règlement de la facturation à l'usage des administrés
utilisant les services municipaux
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu le règlement intérieur en vigueur, instaurant les modalités d'accueil et de fonctionnement des services dédiés aux familles,

Considérant qu'il convient de définir les modalités générales de facturation des Services Enfance et Jeunesse faisant l'objet de tarification pour :

- Accueils périscolaires
- Restauration scolaire
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Service Jeunesse
- Ecole Multisports
- Transport scolaire

Il est précisé que ce Règlement sera transmis via le portail « Espace Familles Premium » à tous les usagers utilisant ces services.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce Règlement de la facturation à l'usage des administrés utilisant les services municipaux, tel qu'annexé à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme :
En Mairie le : 27 juin 2023

Le Maire,

Christophe DURRA

